



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1821

Approbation d'une convention d'occupation temporaire d'un local aux fins d'installation de l'équipe de fouille du chantier Saint-Antoine entre la Ville de Lyon - SAVL et la société Lyon Parc Auto et approbation de l'avenant n° 1 au contrat pour la réalisation de la fouille archéologique du parc Saint-Antoine entre la Ville de Lyon - SAVL et la société Lyon Parc Auto

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1821 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL AUX FINS D'INSTALLATION DE L'EQUIPE DE FOUILLE DU CHANTIER SAINT-ANTOINE ENTRE LA VILLE DE LYON - SAVL ET LA SOCIETE LYON PARC AUTO ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT POUR LA REALISATION DE LA FOUILLE ARCHEOLOGIQUE DU PARC SAINT-ANTOINE ENTRE LA VILLE DE LYON - SAVL ET LA SOCIETE LYON PARC AUTO (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) a été retenu par la société Lyon Parc auto (LPA) pour la réalisation des fouilles archéologiques à conduire sur le site du futur parking Saint-Antoine sur les berges de Saône à Lyon 2°. L'intervention du SAVL a donné lieu à la formalisation d'un contrat de fouilles avec l'aménageur, soumis à votre approbation lors du Conseil municipal du 26 mai 2014 par la délibération n° 2014/125.

L'annexe financière à ce contrat mentionne dans le décompte des prestations facturées à l'aménageur, les coûts inhérents à la base vie de l'équipe archéologique chargée d'intervenir sur le chantier pour un montant de 22 250 €.

Pour les besoins du chantier de construction du parc public de stationnement, dont la société LPA est maître d'ouvrage, cette dernière sous-loue, selon contrat en date du 9 novembre 2015, un local commercial à la société EMCO qui exerçait son activité commerciale de fleuriste au 3 place d'Albon, à Lyon 1^{er}.

La société LPA souhaite faire bénéficier le SAVL de ce local, à titre gratuit, afin qu'il puisse y installer la base vie de l'équipe d'archéologues. La convention de mise à disposition, jointe au rapport, formalise les conditions de mise à disposition pour la durée de réalisation des opérations archéologiques sur ce chantier.

Il en résulte une modification de l'annexe financière du contrat initial de fouille, dont les frais inhérents à l'installation de la base vie du SAVL se trouvent supprimés des prestations susceptibles d'être facturées à l'aménageur, pour un montant total de 22 250 €, le montant global facturé à l'aménageur est donc revu à la baisse à hauteur de 1 727 535 € au lieu de 1 749 785 € prévu initialement.

L'avenant au contrat de fouilles passé avec la société LPA, joint au rapport, formalise les conditions d'actualisation de cette annexe financière.

Vu la délibération n° 2014/125 du 26 mai 2014 ;

Vu ledit contrat inhérent à la réalisation des fouilles archéologiques du parc de stationnement Saint Antoine à Lyon 2^e entérinée par la délibération n° 2014/125 du 26 mai 2014 et en particulier son annexe financière ;

Vu ladite convention d'occupation temporaire ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la société LPA, concernant la mise à disposition temporaire du local situé 3 place d'Albon à Lyon 1^{er} est approuvée.

2. L'avenant n° 1 au contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la société LPA est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN